

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 29 février 2016

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 22 février 2016, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents: M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER Alain, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : Mme HOEFFEL Dominique

----- Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. CCAS :
 - Approbation du compte administratif 2015
 - Approbation du compte de gestion 2015
4. Approbation du compte administratif 2015
5. Approbation du compte de gestion 2015
6. Affectation des résultats
7. Adoption du Budget primitif 2016
8. Fixation des taux d'imposition 2016
9. Subventions Voyages scolaires 2016 Collège d'Achenheim Paul Wernert
10. Tarifs location de salle 2016
11. Location de salle –Mise à disposition de la vaisselle 2016
12. Location des terres communales 2016
13. Affaires du personnel :
 - Rupture de la convention de mise à disposition de Vincent SZYMANSKI
 - Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'entretien
 - Création d'un emploi d'agent d'entretien espaces extérieurs
14. Eglise : Décision par rapport à la reprise des inscriptions sur l'arc triomphal
15. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 25 janvier 2016 dans la forme et la rédaction présentées.

III) CCAS :

-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 concernant la dissolution du CCAS et présente le Compte Administratif 2015, s'établissant comme suit :

Fonctionnement	:	Dépense :	961,69
		Recettes :	1800,00
		Excédent	838,31
		Excédent 2014 reporté :	392,00
		Résultat 2015- Excédent Fonctionnement	1 230,31
Investissement	:	Dépense :	0,00
		Recettes :	0,00
		Excédent 2014 reporté :	216,23
		Résultat 2015- Excédent Investissement	216,23
Résultat :			1 446,54
Excédent global :			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2015 du CCAS.

-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le Comptable du Trésor de Truchtersheim. Le résultat de clôture 2015 s'élève à **1 446,54 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif du CCAS 2015

. Section de Fonctionnement : **1 230,31 €**
. Section d'Investissement : **216,23 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion 2015 et donne décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

IV) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. Schordan présente la balance générale du compte administratif de l'exercice 2015, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	142 537, 41 €
Recettes réalisées	195 980, 15 €
Excédent 2015	53 442, 74 €
Excédent 2014 reporté :	197 768, 33 €
Résultat 2015 – Excédent de :	251 211, 07 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	161 000, 15 €
Recettes réalisées	133 812, 46 €
Déficit 2015 :	27 187, 69 €
Déficit 2014 reporté :	9 171, 30 €
Résultat 2015 - Déficit de :	36 358, 99 €

Soit un résultat de clôture 2015 se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	251 211, 07 €
Section d'Investissement :	-36 358, 99 €
TOTAL :	214 852, 08 €

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2015.

V) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le Comptable du Trésor de Truchtersheim. Le résultat de clôture 2015 s'élève à **214 852,08 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2015 et de donner décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

VI) AFFECTATION DES RESULTATS

- Le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 concernant la dissolution du CCAS et présente le résultat de clôture 2015 du CCAS à affecter sur le compte administratif communal.

Section de Fonctionnement :	1 230,31 €
Section d'Investissement :	216,23 € soit un excédent de 1 446,54 €

- Le Maire rappelle la délibération du 21 décembre 2015 concernant l'adoption des restes à réaliser et présente les RAR 2015 à affecter :

Dépenses des RAR :	47 589,03 €
Recettes des RAR :	39 990,00 €

- VU l'affectation complémentaire des restes à réaliser et la clôture 2015 du CCAS à intégrer dans le budget communal, le maire présente les tableaux récapitulatifs suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Commune		251 211,07 €
CCAS		1 230,31 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		252 441,38 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Commune (RAR)	47 589,03 €	39 990,00 €
	36 358,99 €	
CCAS		216,23 €
TOTAL INVESTISSEMENT	83 948,02 €	40 206,23 €
	43 741,79 €	

Il est constaté que le Compte Administratif commune + CCAS confondus présente :

Un excédent de fonctionnement de : **252 441,38 €**

Un déficit d'investissement de : **43 741,79 €**

RESTE: 208 699,59 €

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- considérant les résultats de ce dernier et celui du CCAS,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire (RI 1068)

(A l'exécution du virement à la section d'investissement) **43 741,79 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne RF 002) 208 699,59 €

VII) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 12/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2016.

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **406 989, 59 €**

- Section d'Investissement : **318 098, 79 €**

VIII) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 pas encore disponible à la date du vote du Budget 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux fixés en 2015, pour l'exercice 2016 soit :

Taxe d'habitation : 10,83 %

Foncier bâti : 16,17 %

Foncier non bâti : 52,34%

IX) SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2016 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT

Le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 fixant le montant de la subvention attribuée au FSE Collège Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée. Il présente ensuite l'état joint ci-dessous détaillant les enfants concernés ainsi que le nombre de journées par voyage.

Elèves	Séjours	Nombre de jours	Montant
Séjour CORNOUAILLES			
CLODY Manon	Du 08/05 au 14/05/2016	7 journées x 6.00€	42.00 €
LOBSTEIN Emilie	Du 08/05 au 14/05/2016	7 journées x 6.00€	42.00 €
Séjour SKI			
BLAESS Louis	Du 13/03 au 18/03/2016	6 journées x 6.00€	36.00 €
SCHOTT Loris	Du 13/03 au 18/03/2016	6 journées x 6.00€	36.00 €
THORIS Laura	Du 13/03 au 18/03/2016	6 journées x 6.00€	36.00 €
Attribution subvention FSE Collège Wernert			192.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de la subvention attribuée au FSE Collège d'Achenheim Paul Wernert à 192,00 € pour les voyages scolaires 2016.

X) TARIFS LOCATION DE SALLE 2016

Le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2015 fixant les tarifs de location de salle au rez de chaussée de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs 2015 et d'appliquer les tarifs 2016 comme suit :

TARIFS LOCATION 2016 : <i>Habitants de Handschuheim</i>	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril
La journée (24 heures)		95,00 €
La ½ journée		50,00 €
Le week-end	120,00 €	140,00 €
La semaine		270,00 €

TARIFS LOCATION 2016 : <i>Personnes extérieures</i>	Période du 1^{er} mai au 30 septembre	Période du 1^{er} octobre au 30 avril
La journée (24 heures)	120,00 €	
La ½ journée	60,00 €	
Le week-end	140,00 €	160,00 €
La semaine	285,00 €	

TARIFS LOCATION 2016 : <i>Associations</i>	Période du 1^{er} mai au 30 septembre	Période du 1^{er} octobre au 30 avril
Location	8€ heure	
Location (1^{ère} année)	7€ heure	

XI) LOCATION DE SALLE - MISE A DISPOSITION DE LA VAISSELLE 2016

Le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2015 fixant les tarifs pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs 2015 et fixe les tarifs 2016 pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle, comme suit :

TARIFS MATERIEL 2016 : <i>Habitants de Handschuheim & personnes extérieures</i>	
Verres & Flutes	1,00 €
Assiettes	1,00 €
Couverts	1,00 €
Tasses	1,00 €
Carafes	5,00 €
Machine à café	30,00 €

XII) LOCATION DES TERRES COMMUNALES 2016

Le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2015 fixant le prix de location des terres communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs 2015 et de fixer pour l'année 2016, le prix de la location des terres communales, comme suit : (à raison de 2,10 €/l'are)

EBERSOLD Robert/Marie-Jeanne 33, Route d'Osthoffen	Section 19 n° 40	4.00 ares	
	Section 19 n° 70	9.28 ares	
	Section 19 n°358	11.35 ares	
TOTAL		24.63 ares	51.72 €
OBRECHT Jean-Michel 24, Rue Principale	Section 19 n° 40	4.75 ares	
	Section 19 n° 40	0.75 ares	
TOTAL		5,50 ares	11.55 €
Mme MICHEL Mireille 51 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	9,97 ares	20.94 €

M. JACOB Frédéric 55 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	0,60 ares	1.26 €
SCHOTT Anne 05, Rue Principale	Section 18 n°102 103 et 104	0.99 ares	2.08 €
JACOB Ernest 56, Impasse des Bleuets	Section 19 n° 40	1.28 ares	2.69 €
TOTAL			90.24 €

XIII) AFFAIRES DU PERSONNEL :

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'agent Vincent SZYMANSKI est mis à disposition par la commune d'Ittenheim, dans le cadre d'une convention signée le 25 mai 2009 et intervient à raison d'une ½ journée de 4 heures toutes les deux semaines, soit environ 92 heures annuelles.

Le Maire expose qu'il serait intéressant de proposer à SCHENCK Jean de reprendre les missions de Vincent SZYMANSKI, cumulées avec une partie de celles de Christiane SCHENCK (entretien des espaces extérieurs/ manutention lors de divers entretiens annuels/ renfort à la distribution des notes aux villageois). L'idée est de venir en renfort de l'agent déjà en place et ainsi améliorer la qualité de l'entretien général de la commune. Enfin, il s'agirait d'officialiser des interventions ponctuelles de SCHENCK Jean, qui est déjà intervenu occasionnellement pour le compte de la commune à titre bénévole.

Le Maire propose donc de diminuer la durée hebdomadaire de service de Christiane SCHENCK de 8 heures à 6 heures afin qu'elle se concentre sur la partie intérieure de son poste d'agent d'entretien. En parallèle, il propose de créer un poste de 4 heures de service hebdomadaire d'agent d'entretien des espaces extérieurs de la commune et ainsi rompre la convention de mise à disposition avec la commune d'Ittenheim.

- Rupture de la convention de mise à disposition de Vincent SZYMANSKI

VU La délibération de mise à disposition de l'agent d'Ittenheim Vincent SZYMANSKI, signée le 25 mai 2009 ;

VU l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rompre la convention de mise à disposition de Vincent SZYMANSKI et d'en informer la commune d'Ittenheim pour déterminer la date de rupture de ladite convention.

- Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'entretien

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2001 créant le poste d'Agent d'entretien avec un coefficient d'emploi de 8/ 35èmes.

VU l'avis du Comité Technique en date du 19 février 2016 ;

Considérant que Madame SCHENCK Christiane accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de :

- **SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 8/35èmes ;
- **CREER** le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 6/ 35èmes ;
- **PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

- **Création d'un emploi d'agent d'entretien espaces extérieurs au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de :

- **CREER** un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire, dont les attributions consisteront à :
 - Effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien des surfaces et locaux communaux et des biens du patrimoine de la collectivité. Les activités principales de l'agent sont l'entretien du matériel, des locaux et des espaces extérieurs de la collectivité. L'agent peut être amené à distribuer dans le village, le bulletin municipal et autres communications destinées aux habitants et venir en renfort de l'agent d'entretien en place.
- **DE FIXER** la durée hebdomadaire de service à 4/35e.
- **DE FIXER** la rémunération sur la base de l'indice brut : 340, indice majoré : 321
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 4° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

"Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % "

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

XIV) EGLISE : DECISION PAR RAPPORT A LA REPRISE DES INSCRIPTIONS SUR L'ARC TRIOMPHAL :

Le Maire rappelle que dans le cadre du lot 2 (peinture) du marché à procédure adaptée des travaux de réhabilitation de l'Eglise de Handschuheim, était prévu la reprise des inscriptions sur l'arc triomphal, d'un montant de 2 110,00€ hors taxe.

Après retour des avis partagés auprès des membres de la commission « Travaux Eglise », le Maire sollicite les Membres du Conseil Municipal par rapport à la reprise ou à l'abandon des inscriptions sur l'arc triomphal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de l'abandon des inscriptions sur l'arc triomphal de l'Eglise de Handschuheim.

XV) DIVERS :

- Suite à la proposition d'Alain Meunier par rapport au marquage/signalisation sur la route d'Osthoffen, dans le cadre de la délibération « point d'étape : réflexion sur Budget 2016 » il est proposé de faire des demandes de devis comparatifs.
- Transmission des points évoqués avec de M. Garter (note sur le passage des poids lourds du centre technique de Wasselonne/ stationnement figé dans la commune). Le maire entreprend les démarches pour interdire le transit des poids lourds.
- Suite à la remise du courrier, à chaque membre du Conseil, concernant le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace -Moselle, le Maire présente une motion à signer dans le but d'appuyer l'initiative pour sauver le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle.
- Le Maire informe l'ensemble des membres que des flyers seront transmis prochainement par la CoCo Kochersberg-Ackerland pour être distribués aux habitants du village. Le but est d'informer les usagers de l'organisation d'une session de réunions publiques au sujet des changements dû à l'harmonisation des systèmes de collecte (évolution du service, nouvelle grille tarifaire, etc...)
- Dates à fixer :
 - Nettoyage de printemps : le 02/04
 - Marché aux puces : le 03/07 (déjà prévu)
 - Marché de Noël : les 26 et 27/11
 - Fête des Aînés : le 10/12
- Le Maire rappelle aux membres qu'ils n'oublient pas de transmettre les articles à Stéphanie pour la préparation du Bulletin Communal.
 - Bibliothèque
 - Arrêt du bus « Handsche », fête des Aînés, Temps Libre Raymond
 - Marché de Noël Klen Pàris
 - Klammfest
 - Marché aux puces Amicale des pompiers

- René Bilger informe que le samedi 23 avril 2016, l'opération une rose en échange d'un don au profit de la Ligue contre le Cancer sera reconduite. Avis aux intéressés.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 9h20, en remerciant les conseillers de leur participation active.